

NOTE DE LECTURE CRITIQUE

France Paramelle, *Histoire des idées en criminologie au 19^e et 20^e siècle : Gabriel Tarde* (Préface de Jacques-Henri Robert), L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », juillet 2005.

Par Laurent Caillard

France Paramelle, psychiatre, licenciée en philosophie-psychologie, psychanalyste, diplômée en criminologie (Paris 2) nous livre un ouvrage exemplaire et incontournable si on veut approcher et comprendre Gabriel Tarde. C'est un livre qui fait honneur à l'esprit de Gabriel Tarde et qui « répare » un oubli bien injuste. Suivons France Paramelle retraçant les œuvres de Gabriel Tarde.

Gabriel Tarde (1843-1904) entra à l'École normale Supérieure l'année de ses dix-neuf ans dans la promotion d'Émile Durkheim, de Jean Jaurès et son ami Pierre Janet. Il y obtint une licence es lettres, puis l'agrégation de philosophie en 1881.

Magistrat, chef du service de la statistique au ministère de la Justice (1894-1900), professeur au Collège de France (1900), membre de l'Académie des sciences morales et politiques (1900), Gabriel Tarde est l'un des principaux acteurs de la criminologie de la fin du XIX^e siècle. En 1904, à sa mort, Bergson lui succéda à la chaire de Philosophie moderne.

Pour Gabriel Tarde c'est parce que les phénomènes sociaux reposent sur des actes accomplis sciemment par des individus concrets qu'ils relèvent de la psychologie. Au plus profond des consciences, dans le cadre des relations inter-mentales et subjectives que nouent les êtres humains, naissent les idées, les règles, les normes dont se nourrit l'activité sociale.

Gabriel Tarde traite les faits sociaux par référence à un point de vue strictement psychologique ou individuel. Il est surtout connu pour ses *Lois de l'imitation*, ouvrage publié en 1890 et qui lui valut une renommée quasi internationale. Comme beaucoup d'hommes de son temps, Tarde était un philosophe fasciné par les phénomènes de suggestion et d'hypnose. Mais c'était aussi et avant tout un magistrat et un criminologue. À partir de 1882, il se lance dans l'aventure criminologique et y réussit puisqu'il fut notamment nommé en 1894 directeur de la Statistique judiciaire au ministère de la Justice et que la même année il devint co-directeur des Archives d'anthropologie criminelle. Il a certainement joué un rôle déterminant dans l'évolution intellectuelle pour ce qui concerne les sciences criminelles. Son œuvre consiste essentiellement dans sa critique minutieuse de l'anthropologie lombrosienne (théorie du criminel né), dans la promotion de l'approche sociologique de la criminalité et dans l'étude de quelques-unes de ses manifestations. Toutefois nous montrerons aussi ce que ses analyses doivent à ses conceptions théoriques singulières sur le rôle de l'imitation et des inventions dans l'évolution de la vie sociale.

On assiste à de nombreuses polémiques entre Tarde et Durkheim qui ne s'entendaient pas sur des questions essentielles et qui les différenciaient radicalement, même si les deux hommes rejetaient, en commun, les explications de l'école positiviste italienne – la question centrale étant : le social prime-t-il sur l'individuel ou l'individuel prime-t-il sur le social ?

Pour Tarde, la vie sociale est issue de la formation de groupes d'individus. La vie sociale repose sur deux qualités humaines particulières à l'individu (deux vertus) : l'invention – source de progrès et de renouveau et l'imitation – proche de l'identification. Aux yeux de l'auteur des *Lois de l'imitation*, « l'individuel écarté, le social n'est rien ».

L'imitation est présentée comme un acte spontané, en quelque sorte consubstantiel au lien social, qui pousse les êtres socialement inférieurs à copier ceux qui leur sont supérieurs. Pour lui, un fait social est d'abord un fait d'imitation comme il le répète à satiété dans tous ses écrits :

« Imitation consciente ou inconsciente, intelligente ou moutonnaire, instruction ou routine, n'importe. Parler, prier, travailler, guerroyer, faire œuvre sociale quelconque, c'est répéter ce qu'on a appris de quelqu'un qui l'avait appris de quelqu'un d'autre, et ainsi de suite [...] jusqu'aux premiers auteurs de chacun des rites, de chacun des procédés de travail, de chacun des procédés de guerre [...] qui se passent d'homme à

homme pendant une durée plus ou moins prolongée » (*Les transformations du droit, étude sociologique*, 1891).

« Tout ce qu'on voit clairement, c'est une tendance au triomphe d'une seule langue ou d'un très petit nombre de langues, d'un seul droit, ou d'un très petit nombre de droits, et d'une langue ou d'un droit commun à toutes les classes de la société » (*Les transformations du droit, étude sociologique*, 1891).

Mais la force sociale par excellence est l'imitation, comme la réalité sociale est l'apparence. S'agissant de l'invention, Tarde a reconnu en avoir disserté moins précisément. Si se civiliser c'est « sympathiser chaque jour davantage », la société idéale pourra être fondée sur le déploiement des sympathies. Cette évocation d'une harmonie finale des intérêts, de l'unanime convergence vers un grand pôle imaginaire, sorte de foyer virtuel des désirs, renvoie, en fait, à la genèse du lien social selon Tarde.

Qu'est-ce que la société ? L'imitation. Qu'est-ce que l'imitation ? La suggestion... tout commence par le père et finit par la masse. Figure fascinante, le père est le premier maître ; et le chef fascine non par la force qu'il détient mais par la polarisation inconsciente du désir et de la foi qu'il réalise. Il incarne le moi social et monopolise la gloire. D'où le prestige dont il est investi et l'admiration qu'il suscite : l'éclat de la supériorité commande l'obéissance et l'imitation. Celle-ci est donc « le rapport social élémentaire » à partir duquel l'assimilation des individus « par contagion imitative » multiplie les copies d'un même modèle.

Tarde propose deux notions pour expliquer les mouvements sociaux : l'imitation et l'invention. Chacun imite ce qu'il admire, ce qu'il juge bon et capable de lui servir de modèle, mais agence, de manière originale, par leur mélange, les imitations choisies à plusieurs sources. Ainsi l'Histoire se présente comme une succession de flux imitatifs différents, une succession de modèles aptes à susciter une imitation par un grand nombre d'individus. Pourquoi l'imitation ? Parce que Tarde conçoit les individus comme un grand ensemble de reflets (il reprend l'idée des monades de Leibniz), c'est-à-dire que chacun voit ses semblables et en eux se retrouve lui-même.

À la base de l'imitation et de l'invention, qui sont des actes, des processus, Tarde place la croyance et le désir, qui sont des caractères psychologiques individuels :

« La croyance et le désir : voilà donc la substance et la force, voilà aussi les deux quantités psychologiques que l'analyse retrouve au fond de toutes les qualités sensationnelles avec lesquelles elles se combinent ; et lorsque l'invention, puis l'imitation, s'en emparent pour les organiser et les employer, ce sont là, pareillement, les vraies quantités sociales » (*Les lois de l'imitation*, 1890).

La croyance et le désir sont deux termes qui jalonnent toute l'œuvre de Tarde et donnent son titre à sa première contribution à l'histoire des idées.

Par croyance Tarde entend désigner le crédit qu'un individu peut porter à un ensemble de représentations, à une personne qui les véhicule, à un système de valeurs particulier. C'est la croyance qui permet l'imitation ; et c'est le désir qui permet l'invention, puisque par désir il s'agit d'indiquer le réinvestissement des différentes croyances qui se confrontent, en un mouvement perpétuel, la croyance nourrissant le désir, qui lui-même la nourrit.

France Paramelle soulignera l'importance le rôle déterminant de l'imitation et de sa contagion, pour ne pas dire « l'influence pernicieuse » du fait divers et du rôle des médias se fondant sur les lois de l'imitation. Le crime de Jack l'éventreur est mis au compte d'une série imitative qui conduira selon Tarde « à une répercussion des actes hors de la capitale et bientôt même un rayonnement à l'étranger... ».

France Paramelle souligne cet oubli regrettable des effets nocifs de la « médiatisation » qui peut faire contagion. Elle écrira :

« Ainsi donc "éventrations" et "mutilations" font marcher le télégraphe, et si les lecteurs de journaux en sont fascinés pourquoi pas les criminels eux-mêmesIl semble que l'on découvre aujourd'hui ce que Tarde avait si bien mis en évidence. Pourquoi se rallie-t-on aujourd'hui à ces thèses sans jamais le citer ? »

Pour Tarde (*Philosophie pénale*, 1890), la délinquance est attribuée à l'effet de l'imitation, de la contagion du milieu. La majorité des délinquants et des criminels ont été abandonnés, livrés à eux-mêmes. Ils sont devenus malfaiteurs non pas pour des raisons de dégénérescence et d'atavisme, mais parce qu'ils ont pratiqué le crime comme un métier.

Il oppose la notion de délinquant par profession à celle de délinquant par occasion (« c'est l'occasion qui fait le larron »). L'imitation, proche de l'identification, est propre à la formation de bandes de jeunes, à l'apprentissage de la délinquance et du « vouloir faire comme l'autre ». Les mettre en prison renforce l'imitation et le rôle pathogène de la prison et des effets de l'incarcération sont liés à la proximité et à la promiscuité. Les hommes s'imitent d'autant plus qu'ils sont rapprochés et le « supérieur » est imité par « l'inférieur ».

AUTRES POINTS DE VUE

SI NOUS SUIVONS FRANCE PARAMELLE AU SUJET DE LA RESPONSABILITE PENALE ET DE L'IRRESPONSABILITE CHEZ GABRIEL TARDE EN RAPPORT AVEC QUELQUES REFLEXIONS PSYCHANALYTIQUES

L'allocution du Docteur Nacht à l'ouverture de la conférence des Psychanalystes de langue française, préparant le 2^e congrès international de Criminologie ouvrira sur cette interrogation très actuelle :

« Pourquoi tel sujet irait-il en prison et l'autre à l'asile ? ... En vérité la place de l'un et de l'autre de ces délinquants ne devrait être ni à l'asile, ni en prison mais à l'asile-prison qui permettrait à la société de se garantir contre de nouvelles agressions, tout en l'obligeant à soigner au lieu de punir » (29 mai 1950).

C'est à partir de cette introduction que Jacques Lacan en 1950, définissant les fonctions de la psychanalyse en criminologie, rappelait que dans la réalité sociale du XIX^e siècle il fallait, au sujet du criminel :

« savoir ses motifs, avec les mobiles du crime, et ces motifs et ces mobiles doivent être compréhensibles, et compréhensibles pour tous, ce qui implique, comme l'a formulé un des meilleurs esprits parmi ceux qui ont tenté de repenser la "philosophie pénale" dans sa crise, et ceci avec une rectitude sociologique digne de faire réviser un injuste oubli, **nous avons nommé Tarde**, ce qui implique, dit-il, deux conditions pour la pleine responsabilité du sujet : la similitude sociale et l'identité personnelle. Dès lors la porte du prétoire est ouverte au psychologue, et le fait qu'il n'y apparaît que rarement en personne prouve seulement la carence sociale de sa fonction ».

La responsabilité, c'est-à-dire le châtement, est une caractéristique essentielle de l'idée de l'homme. Pour Lacan, les idéaux utilitaires, pris dans le mouvement accéléré de la production, ne peuvent plus rien connaître de la signification expiatoire du châtement ; sauf à garder la correction...

La guérison ne saurait être autre chose qu'une intégration pour le sujet de sa responsabilité véritable... et aussi bien il tendait à cela par la recherche d'une punition... la détermination majeure du crime, c'est la conception même de la responsabilité que le sujet reçoit de la culture où il vit... la responsabilité c'est-à-dire le châtement...

Et vient là la conception de la peine avec l'apparition de la criminologie, conception qui implique la déshumanisation pour les condamnés... à mettre le quart de la population dans un parc concentrationnaire...

C'est la conception sanitaire de la criminologie qui oublie parfois le vrai sens de la « peine »... avoir de la peine...

La notion de responsabilité dans l'expertise est différente de la définition générale qu'en donne la philosophie pénale où la responsabilité repose sur les notions de libre arbitre (la liberté) et de consentement éclairé, via le « nul n'est censé ignorer la loi ». Cette dernière définition est bien distante de ce que pourrait en dire les théories psychanalytiques où la responsabilité se noue dans des inextricables déterminismes (inconscient, environnement maternel...) et autres aléas ou le hasard a sa fonction. La liberté ici s'exprimerait par le choix de nos aliénations. Il faut redonner le sens plein à des termes comme responsabilité, rétribution et réparation... le travail de « responsabilisation » comme faire partie de l'humanité qui prend en compte autrui... et sortir de cette inhumanité qui ne tient pas compte de l'autre ou qui l'utilise...

Aujourd'hui, c'est l'idée du condamné responsable de sa peine qui prédomine dans les représentations de la prison, qui est utilisée dans les discours et inscrite dans le langage.

C'est parce qu'on préfère imaginer le condamné responsable de sa peine spirituelle que l'administration affiche ostensiblement ce qualificatif de « pénitentiaire », d'autant plus déplacé qu'il résulte d'un détournement de la morale chrétienne au profit du pouvoir politique. (C. Demonchy, « L'irresponsabilité pénale de Gabriel Tarde », *Champ pénal*, 2005).

En l'imaginant responsable de sa peine, on trouve logique qu'après l'avoir jugé pour son crime, on continue à le juger pour sa peine. Le rattachement de l'administration pénitentiaire au ministère de la Justice en 1911, tant souhaitée par G. Tarde, n'a fait que renforcer cette croyance.

La mission du juge d'application des peines est de juger comment le condamné fait sa peine et non la peine qui lui est faite. L'aménagement des peines et l'individualisation des peines sont des notions complètement imprégnées ou contaminées par cette philosophie.

Reprenons les propos de France Paramelle :

« S'il a concédé, à son époque, que la responsabilité ne pouvait plus se vouloir sur le libre arbitre lié à une transcendance, il n'a jamais renoncé à une responsabilité engageant l'être dans ses jugements et ses actes. On pourrait dire que Tarde a renoncé au ciel pour le social, l'interaction sociale ».

POUR CONCLURE BRIEVEMENT

L'influence de Gabriel Tarde reste prégnante chez de nombreux auteurs et courants de la sociologie. Aux États-Unis, il est perçu comme l'un des fondateurs de la psychologie sociale, tandis qu'en France, il a été redécouvert dans les années 1960 par le philosophe Gilles Deleuze qui, entre autres noms moins connus, a beaucoup contribué au regain d'intérêt actuel pour Tarde. Dès 1956, Deleuze cite Tarde dans ses écrits et c'est à partir des rééditions de 1999 qu'il sera fréquemment rendu à Deleuze la paternité du renouveau de Gabriel Tarde notamment à travers l'analogie du rhizome et de la monade, du flux et de l'action inter-individuelle.

Depuis 1972, le prix Gabriel Tarde récompense, tous les deux ans, le meilleur travail en français de recherche en criminologie (science juridique, psychologie, philosophie pénale, sociologie, anthropologie).

Il est décerné par un jury international indépendant, réuni sous l'égide de l'Association française de criminologie. France Paramelle, par son remarquable ouvrage, le mériterait amplement.